

02.11.2018 - 12:16 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Photo discrimine les noirs (Prise de position 41/2018)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «20minutes.ch»

Thème: Discrimination

Plainte acceptée dans son point essentiel

Résumé

Une main noire

Peut-on publier la photo de la main d'un homme noir tenant une carte d'identité italienne pour illustrer un article titré «Il obtient deux permis de séjour avec de faux papiers», quand le texte précise que l'auteur de l'infraction est Kosovar? Pas sans violer le chiffre de la «Déclaration des devoirs et des droits des journalistes» relatif à la discrimination raciale, estime le Conseil suisse de la presse. Un lecteur lisant uniquement le titre au-dessus d'une telle image déduira de l'ensemble qu'un Africain a fraudé, ce qui est de nature à renforcer les préjugés qu'une partie de l'opinion publique suisse nourrit à l'encontre des personnes originaires d'Afrique noire, souvent perçues comme des profiteurs abusant des lois sur l'asile. Le Conseil suisse de la presse a donc accepté en son point essentiel une plainte de lecteur contre le site «20minutes.ch». «20 Minutes» estimait que publier cette photo sous ce titre ne posait pas de problème, ses internautes n'en déduisant sans doute rien, ou alors qu'il s'agissait de la main d'un représentant des autorités plutôt que de l'auteur de l'infraction. Une interprétation de mauvaise foi qui ne résiste pas à l'analyse. La photo n'amenant par ailleurs aucune information dont la pertinence contrebalancerait le risque de discrimination raciale, le Conseil a estimé qu'il y avait violation des règles déontologiques. Pour le reste, le Conseil a rejeté la plainte: l'article ne contient pas d'erreur et ne passe pas sous silence des faits importants. La photo retenue pour l'illustrer n'a été ni modifiée ni tronquée. Le devoir de vérité auquel est soumis «20 Minutes» n'a pas été violé.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100821725 abgerufen werden.